REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE REIMS
(Marne)

N° CM-09-4

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 55

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

SEANCE DU 26 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du mardi vingt janvier, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
Mme Sandrine LEBEL
M. Gilbert BARABAN
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Etaient représentés :

Mme Joëlle MACQUART a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
M. Hassan ERRETTAT a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Alain BISTEUR
Mme Claude VERDIERE a donné pouvoir à M. Dominique BUNEL

Secrétaire :

Nathalie MALMBERG

Vice Secrétaire :

Elizabeth VASSEUR

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus (1)
SECTEUR SOCIAL				
• Conseiller socio-éducatif		A	1	1
• Assistant socio-éducatif principal		B	1	1
• Educateur de jeunes enfants		B	2	2
• Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2e cl		C	101	101
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe		C	46	43
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	17.50/35ème	C	43	43
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	26.25/35ème	C	1	1
TOTAL.....			**195**	**192**
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
• Médecin 1ère classe		A	1	1
• Infirmier cadre de santé		A	2	2
• Infirmier classe normale		B	1	1
TOTAL.....			**4**	**4**
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
• Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe except.		A	1	1
• Assistant médico-technique cadre de santé		A	2	2
• Assistant médico-technique de classe supérieure		B	4	4
• Assistant médico-technique de classe normale		B	3	3
TOTAL.....			**10**	**10**
SECTEUR SPORTIF				
• Conseiller des activités physiques et sportives		A	2	2
• Educateur des activités physiques & sportives hors classe		B	14	14
• Educateur des activités physiques & sportives 1ère classe		B	3	3
• Educateur des activités physiques & sportives 2ème classe		B	5	4
• Opérateur principal des activités physiques & sportives		C	1	1
• Opérateur des activités physiques & sportives		C	1	1
TOTAL.....			**26**	**25**

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Caté-gorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus (1)
SECTEUR CULTUREL				
• Conservateur du patrimoine dont conservateur en chef		A	3	3
• Conservateur de bibliothèques dont conservateur en chef		A	4	4
• Attaché de conservation du patrimoine		A	4	2
• Bibliothécaire		A	5	5
• Directeur d'établissement d'enseignement artistique		A	2	2
• Professeur d'enseignement artistique hors classe		A	30	30
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale		A	20	20
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4/16ème	A	3	3
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	6/16ème	A	1	1
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	8/16ème	A	6	6
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	10/16ème	A	1	1
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	11/16ème	A	1	1
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	12/16ème	A	1	1
• Assistant qualifié de conservation hors classe		B	7	7
• Assistant qualifié de conservation 1ère classe		B	4	4
• Assistant qualifié de conservation 2éme classe		B	25	25
• Assistant de conservation hors classe		B	3	3
• Assistant de conservation de 1ère classe		B	4	4
• Assistant de conservation de 2ème classe		B	1	1
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique		B	16	16
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	3/20ème	B	1	1
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	10/20ème	B	3	3
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	13/20ème	B	2	2
• Assistant d'enseignement artistique		B	5	5
• Assistant d'enseignement artistique	4/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	10/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	12/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	19/20ème	B	1	1
• Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		C	18	18
• Adjoint du patrimoine principal de 2éme classe		C	2	2
• Adjoint du patrimoine de 1ère classe		C	20	20
• Adjoint du patrimoine de 2ème classe		C	47	47
• Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2625/3500	C	1	1
TOTAL.....			**244**	**242**

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Caté-gorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus (1)
SECTEUR ANIMATION				
• Animateur		B	4	3
• Adjoint d'animation de 1ère classe		C	13	13
• Adjoint d'animation de 2ème classe		C	18	15
TOTAL.....			**35**	**31**
POLICE MUNICIPALE				
• Chef de service de police municipale		B	1	1
• Chef de police municipale		C	3	3
• Brigadier chef principal		C	21	21
• Brigadier		C	15	15
• Gardien		C	5	5
TOTAL.....			**45**	**45**
TOTAL GENERAL.....			**2 082**	**2 011**

(1) Les postes pourront, en raison des difficultés de recrutement ou de mise en place, être détenus par des agents de grade immédiatement inférieur sans que l'effectif total puisse être modifié.

Le recrutement des agents non titulaires sera soumis aux conditions minimales de diplômes exigées pour l'accès aux catégories A, B et C.

Pour les agents non titulaires ne relevant pas d'une nomination par contrat, les conditions de rémunération sont fixées conformément à la délibération n° 13 574 du 26 février 1954.

22/12/2008

Annexe à la délibération n° 09-4

AGENTS NON TITULAIRES

(article 3 alinéas 4 et 5 de la loi du 26 janvier 1984)

Sous-Préfecture de Reims
28 JAN. 2009
Courrier - Arrivée

EMPLOI OU GRADE	Catégorie	Secteur	Rémunération Indices maj.	MOTIF
DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	A	ADM	1377	Nature des fonctions
DIRECTEUR DE LA CULTUR	A	CULT	1200	Nature des fonctions
DIRECTEUR E. S. A. D.	A	CULT	801	Orientations pédagogiques du Ministère de la Culture
PROFESSEUR DE DIRECTION D'ORCHESTRE	A	CULT	786	Nature des fonctions
DIRECTEUR ADJOINT DE LA COMMUNICATION	A	COM	990	Nature des fonctions
INGENIEUR - ANIMATEUR SECURITE	A	TECH	1101	Besoins du service
INGENIEUR	A	TECH	} indice majoré	Besoins du service
ERGONOME SECOURISTE	A	TECH	} du 1er échelon	Besoins du service
			} du grade	Besoins du service
			} d'ingénieur	
ATTACHE DE PRESSE	A	COM	740	Nature des fonctions
ATTACHE DE PRESSE CHARGE D'OPERATIONS	A	COM	720	Nature des fonctions
CHEF DE SERVICE DE LA COMMUNICATION	A	COM	780	Nature des fonctions
JOURNALISTE TERRITORIAL	A	COM	740	Nature des fonctions
JOURNALISTE TERRITORIAL	A	COM	448	Nature des fonctions
PSYCHOLOGUE	A	ADM	1025	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION	A	ADM	1193	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION - INTERNET	A	COM	870	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION - EGALITE HOMMES/FEMMES	A	ADM	634	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION	A	ADM	600	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	A	ADM	508	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	A	ADM	508	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION - DEMOCRATIE LOCALE ET CONSEILS DE QUARTIER	A	ADM	508	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION	A	ADM	480	Nature des fonctions
CHARGE DE MISSION	A	CULT	Indice majoré du 1er échelon du grade d'attaché	Nature des fonctions
COLLABORATEUR DE GROUPE D'ELUS	A	ADM	485	Nature des fonctions
COLLABORATEUR DE GROUPE D'ELUS	A	ADM	482	Nature des fonctions
COLLABORATEUR DE GROUPE D'ELUS	A	ADM	482	Nature des fonctions
COLLABORATEUR DE GROUPE D'ELUS	A	ADM	482	Nature des fonctions
ATTACHE - PROTOCOLE ET MANIFESTATIONS OFFICIELLES	A	ADM	800	Besoins du service
ATTACHE - CONSEILLER DE GESTION ET D'ORGANISATION	A	ADM	618	Besoins du service
ATTACHE - CHARGE DE COMMUNICATION	A	ADM	531	Besoins du service
ATTACHE	A	ADM	indice majoré du 1er échelon du grade	Besoins du service
ATTACHE	A	ADM	indice majoré du 8e échelon du grade	Besoins du service

EMPLOI OU GRADE	Catégorie	Secteur	Rémunération Indices maj.	MOTIF
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	570	Orientations pédagogiques du Ministère de la Culture
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	550	idem
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	500	idem
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	440	idem
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	530	Nature des fonctions
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/16e)	A	CULT	493	Nature des fonctions
COORDONNATEUR SANTE	A	S	685	C. U. C. S.
CHEF DE PROJET - Contrat urbain de cohésion sociale	A	S	585	C. U. C. S.
COORDONNATEUR PETITE ENFANCE	A	S	610	C. U. C. S.
COORDONNATEUR ACTIVITES PERISCOLAIRES	A	S	508	C. U. C. S.
ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	A	CULT	777	Convention ville d'art et d'histoire
CONSEILLER TECHNIQUE DE POLICE	B	ADM	429	Nature des fonctions
GRAPHISTE	B	COM	690	Nature des fonctions
OPERATEUR P. A. O.	B	COM	610	Nature des fonctions
COLLABORATEUR DE GROUPES D'ELUS	B	ADM	401	Nature des fonctions
TECHNICIEN	B	TECH	} Indice majoré } du 1er échelon du grade	Besoins du service

Le recrutement sera soumis aux conditions minimales de diplômes exigées pour l'accès aux catégories A, B et C.

Pour les autres agents non titulaires et ne relevant pas d'une nomination par contrat, les conditions de rémunération sont fixées conformément à la délibération n° 13 574 du 26 février 1954.

COLLABORATEURS DE CABINET

(article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

EMPLOI	Caté-gorie	Secteur	Rémunération Indices maj.	MOTIF
COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	1046	Nature des fonctions
	A	CAB	820	Nature des fonctions
	A	CAB	722	Nature des fonctions
	A	CAB	688	Nature des fonctions
	A	CAB	645	Nature des fonctions
	A	CAB	619	Nature des fonctions

Annexe à la délibération n° CM 09.4

D. R. H.

EXERCICE 2009

ETAT DES FONCTIONS DONNANT LIEU A REMUNERATIONS ACCESSOIRES
1er janvier 2009

NATURE DES FONCTIONS	Nombre	Montant brut mensuel (Valeur au 1er octobre 2008)
Directeur	2	263,84

Ces montants subiront automatiquement, en pourcentage, les effets des augmentations de rémunération accordées aux fonctionnaires des Collectivités Territoriales, en vertu des dispositions de la loi n° 69-1137 du 20 décembre 1969.

Sous-Préfecture de Reims
28 JAN. 2009
Courrier - Arrivée

ETAT DES EMPLOIS

AU 1ER JANVIER 2009

Annexe à la délibération n° CM 09.4

Sous-Préfecture de Reims
28 JAN. 2009
Courrier - Arrivée

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Catégorie	Effectifs budgétaires Ancienne situation	Effectifs budgétaires Nouvelle situation
• Directeur général		A	1	1
• Directeur général adjoint		A	3	3
SECTEUR ADMINISTRATIF				
• Administrateur		A	4	4
• Directeur		A	26	26
• Attaché Principal		A	20	24
• Attaché		A	53	50
• Rédacteur chef		B	47	56
• Rédacteur principal		B	9	22
• Rédacteur		B	60	36
• Adjoint administratif principal 1ère classe		C	48	45
• Adjoint administratif principal 2ème classe		C	29	36
• Adjoint administratif de 1ère classe		C	100	96
• Adjoint administratif de 2ème classe		C	133	135
• Adjoint administratif de 2ème classe	17,50/35ème	C	1	1
• Chef de standard téléphonique		C	1	1
• Receveur principal		C	1	0
TOTAL.....			**532**	**532**
SECTEUR TECHNIQUE				
• Directeur général des services techniques		A	1	1
• Ingénieur en chef classes normale et exceptionnelle		A	16	20
• Ingénieur principal		A	13	14
• Ingénieur		A	19	14
• Technicien supérieur chef		B	23	26
• Technicien supérieur principal		B	4	9
• Technicien supérieur		B	20	12
• Contrôleur de travaux principal et en chef		B	2	2
• Contrôleur de travaux		B	15	15
• Agent de maîtrise principal		C	65	66
• Agent de maîtrise		C	33	32
• Adjoint technique principal de 1ère classe		C	149	166
• Adjoint technique principal de 2ème classe		C	128	116
• Adjoint technique de 1ère classe		C	20	15
• Adjoint technique de 2ème classe		C	416	414
• Adjoint technique de 2ème classe	17,50/35ème	C	35	35
• Adjoint technique de 2ème classe	18,75/35ème	C	2	2
• Adjoint technique de 2ème classe	20/35ème	C	3	3
• Adjoint technique de 2ème classe	21,25/35ème	C	1	1
• Adjoint technique de 2ème classe	22,50/35ème	C	7	7
• Adjoint technique de 2ème classe	25/35ème	C	3	3
• Adjoint technique de 2ème classe	26,25/35ème	C	10	10
• Adjoint technique de 2ème classe	30/35ème	C	3	3
• Adjoint technique de 2ème classe	31,25/35ème	C	1	1
TOTAL.....			**989**	**987**

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Caté-gorie	Effectifs budgétaires	
			Ancienne situation	Nouvelle situation
SECTEUR SOCIAL				
• Conseiller socio-éducatif		A	1	1
• Assistant socio-éducatif principal		B	1	1
• Educateur de jeunes enfants		B	2	2
• Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2e cl		C	86	101
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe		C	52	46
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	17,50/35ème	C	43	43
• Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe		C	9	0
• Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	26,25/35ème	C	0	1
• Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	26,25/35ème	C	1	0
TOTAL.....			**195**	**195**
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
• Médecin hors classe		A	1	0
• Médecin de 1ère classe		A	0	1
• Infirmier cadre de santé		A	2	2
• Infirmier classe normale		B	1	1
TOTAL.....			**4**	**4**
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
• Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe except.		A	1	1
• Assistant médico-technique cadre de santé		A	2	2
• Assistant médico-technique de classe supérieure		B	3	4
• Assistant médico-technique de classe normale		B	4	3
TOTAL.....			**10**	**10**
SECTEUR SPORTIF				
• Conseiller des activités physiques et sportives		A	2	2
• Educateur des activités physiques & sportives hors classe		B	14	14
• Educateur des activités physiques & sportives 1ère classe		B	2	3
• Educateur des activités physiques & sportives 2ème classe		B	7	5
• Opérateur principal des activités physiques & sportives		C	1	1
• Opérateur des activités physiques & sportives		C	1	1
TOTAL.....			**27**	**26**
SECTEUR CULTUREL				
• Conservateur du patrimoine dont conservateur en chef		A	3	3
• Conservateur de bibliothèques dont conservateur en chef		A	4	4
• Attaché de conservation du patrimoine		A	3	4
• Bibliothécaire		A	5	5
• Directeur d'établissement d'enseignement artistique		A	2	2
• Professeur d'enseignement artistique hors classe		A	27	30
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale		A	23	20
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4/16ème	A	3	3
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	6/16ème	A	1	1
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	8/16ème	A	6	6
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	10/16ème	A	1	1

GRADE OU EMPLOI	Temps de travail	Catégorie	Effectifs budgétaires	
			Ancienne situation	Nouvelle situation
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	11/16ème	A	1	1
• Professeur d'enseignement artistique de classe normale	12/16ème	A	1	1
• Assistant qualifié de conservation hors classe		B	7	7
• Assistant qualifié de conservation 1ère classe		B	4	4
• Assistant qualifié de conservation 2ème classe		B	25	25
• Assistant de conservation hors classe		B	1	3
• Assistant de conservation de 1ère classe		B	6	4
• Assistant de conservation de 2ème classe		B	1	1
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique		B	16	16
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	3/20ème	B	1	1
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	10/20ème	B	3	3
• Assistant spécialisé d'enseignement artistique	13/20ème	B	2	2
• Assistant d'enseignement artistique		B	5	5
• Assistant d'enseignement artistique	4/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	10/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	12/20ème	B	1	1
• Assistant d'enseignement artistique	19/20ème	B	1	1
• Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		C	16	18
• Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		C	4	2
• Adjoint du patrimoine de 1ère classe		C	7	20
• Adjoint du patrimoine de 2ème classe		C	60	47
• Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2625/3500	C	1	1
TOTAL.....			**243**	**244**
SECTEUR ANIMATION				
• Animateur		B	4	4
• Adjoint d'animation de 1ère classe		C	8	13
• Adjoint d'animation de 2ème classe		C	21	18
TOTAL.....			**33**	**35**
POLICE MUNICIPALE				
• Chef de service de police municipale		B	1	1
• Chef de police municipale		C	3	3
• Brigadier chef principal		C	15	21
• Brigadier		C	10	15
• Gardien		C	16	5
TOTAL.....			**45**	**45**
TOTAL GENERAL.....			**2 082**	**2 082**

(1) Les postes pourront, en raison des difficultés de recrutement ou de mise en place, être détenus par des agents de grade immédiatement inférieur sans que l'effectif total puisse être modifié

Le recrutement des agents non titulaires sera soumis aux conditions minimales de diplômes exigées pour l'accès aux catégories A, B et C.

Pour les agents non titulaires ne relevant pas d'une nomination par contrat, les conditions de rémunération sont fixées conformément à la délibération n° 13 574 du 26 février 1954.